



AGGRACONCEPT
Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maitre d'ouvrage :

Technique Solaire – Dossier GAUTIE07

Adresse : La Trappe - 72500 CHENU

*Référent : Technique Solaire, M. NUGIER Nathan, Chargé de développement Projets Agricoles,
06 58 44 32 64*

Synthèse des données naturalistes

Adresse du projet : 7 La Trappe - 72500 CHENU

Messieurs GAUTIER

Etude dans le cadre de la construction d'abri climatique pour pommiers

AGGRA Concept
11, place de la liberté
85110 Chantonnay

09 75 65 18 44
contact@aggraconcept.com

Rédactrice : Marianne LE BORGNE
Relectrice : Calysse BONAMY

Date de rendu : 9 Décembre 2024

Table des matières

I. INTRODUCTION	4
1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE	4
3. SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
4. PLAN CADASTRAL.....	7
5. DEFINITIONS DES ZONES D'ETUDE.....	9
II. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES	10
1. USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	10
2. ZONAGES DE MILIEUX NATURELS A ENJEUX	11
3. TRAMES VERTE ET BLEUE	18
III. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES	22
1. REFERENTIELS UTILISES	22
2. HIERARCHISATION DES ENJEUX	24
3. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNE.....	24
3.3.1 <i>Données ornithologiques</i>	25
3.3.2 <i>Données mammalogiques</i>	25
3.3.3 <i>Données herpétologiques</i>	26
3.3.4 <i>Données entomologiques</i>	26
4. DONNEES FLORISTIQUES.....	27
4.4.1 <i>Quantité et qualité des données</i>	27
4.4.2 <i>Richesse spécifique</i>	27
IV. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	29
V. ANNEXES.....	31

Table des illustrations

Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale au 1/600 000 ^{ème} [OSM]	5
Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000 ^{ème} [OSM]	6
Figure 3 : Vue aérienne du projet au 1 / 5 000 ^{ème} [Google Maps]	7
Figure 4 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/2 500 ^{ème} [Cadastre.gouv]	8
Figure 5 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018].....	10
Figure 6 : Zonage des milieux naturels à enjeux autour du projet (INPN).....	12
Figure 7 : Inventaire des milieux potentiellement humides au 1 / 2 500 ^{ème} [SIG Zones humides, AGGRA Concept].....	19
Figure 8 : Ruisseaux et zones hydrographiques autour du projet [SDAGE Loire-Bretagne, AGGRA Concept]	20
Figure 9 : Enjeux trames verte et bleue autour du site du projet [SIGloire, AGGRA Concept]	21
Figure 10 : Photographies du site du projet [AGGRA Concept, 05 et 06 novembre 2024]	21
Figure 11 : Protocole de hiérarchisation des enjeux [AGGRA Concept].....	24

Table des tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux.....	12
Tableau 2 : Liste des espèces ornithologiques et synthèse de leurs enjeux réglementaires	25
Tableau 3 : Liste des espèces de mammifères et synthèse de leurs enjeux réglementaires	25
Tableau 4 : Liste des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs enjeux réglementaires	26
Tableau 5 : Liste des espèces de reptiles et synthèse de leurs enjeux réglementaires .	26
Tableau 6 : Listes des espèces d'insectes et synthèse de leurs enjeux réglementaires	26
Tableau 7 : Liste des espèces florales et enjeux dans la commune étudiée	27

I. INTRODUCTION

1. Objet de la consultation

Dans le cadre d'un projet de création d'un abri climatique pour pommiers sur la commune de Chenu, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet.

Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces faunistiques et floristiques en vue d'identifier les espèces fréquentant le site ;
- De définir les enjeux écologiques potentiels de la zone afin de mettre en évidence les éventuelles problématiques liées aux aspects faune et flore.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Bilan des ressources bibliographiques (extraction de bases de données existantes) ;
- Synthèse des statuts et évaluation des potentialités du site en termes d'enjeux écologiques.

Plusieurs membres de l'équipe d'AGGRA Concept ont participé à ce projet :

- Marianne LE BORGNE (synthèse bibliographique, cartographie, rédaction).
- Calysse BONAMY (relecture).

Avertissement

Nous soulignons le fait que cette étude est une synthèse des données naturalistes qui ont pu être collectées. Conduit pour le terrain à l'aide d'éléments bibliographiques, ce rapport a pour visée d'identifier les enjeux écologiques potentiels.

Il ne constitue pas un diagnostic écologique précis mais pointe les sensibilités écologiques potentielles liées au projet.

2. Présentation du bureau d'étude

AGGRA Concept est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie de **l'Eau, du Sol et de l'Environnement**. Depuis plus de 15 ans, sur l'ensemble du territoire national, AGGRA Concept intervient sur les thématiques :

- D'assainissement collectif ou non,
- Du réglementaire au titre du Code de l'Environnement :
 - Cas par Cas,
 - Loi sur l'Eau,
 - Études d'impact,

- ICPE,
 - Sur l'hydraulique pluviale,
 - Sur les conseils en écologie appliquée,
 - Sur les inventaires zones humides,
 - Sur les diagnostics faune et flore.

Pour nous rencontrer : www.aggraconcept.com.

3. Situation géographique

La zone d'étude, d'une superficie d'environ 6,3 ha prévue pour la construction d'un abri climatique pour les pommiers recouvert par des panneaux photovoltaïques, sur une parcelle actuellement utilisée pour l'agriculture. La commune de Chenu, catégorisée de commune rurale à habitat très dispersé (selon l'INSEE), est en grande partie constituée de terres agricoles et de zones agricoles hétérogènes. La commune de Chenu est située au Sud de la Sarthe et est limitrophe à l'Indre-et-Loire. La commune est localisée à plus de 30 km au Nord de Tours et à 38 km au Sud du Mans. Le Loir est à 4 km au Nord du site, c'est une rivière du centre-ouest de la France de 318,5 km de longueur entre Champrond-en-Gâtine à sa confluence à Ecoflant.

Ce projet consiste à créer un abri climatique pour les pommiers d'une emprise au sol de plus de 43 000 m².

Ce projet d'aménagement consiste à construire un abri climatique photovoltaïque pour pommiers d'une emprise au sol de 15 980 m² et d'une surface utile de 43 770 m². Un chemin permettra de faire le tour de l'abri climatique. Des équipements électriques ainsi qu'une poche souple seront présents au Sud de la parcelle.

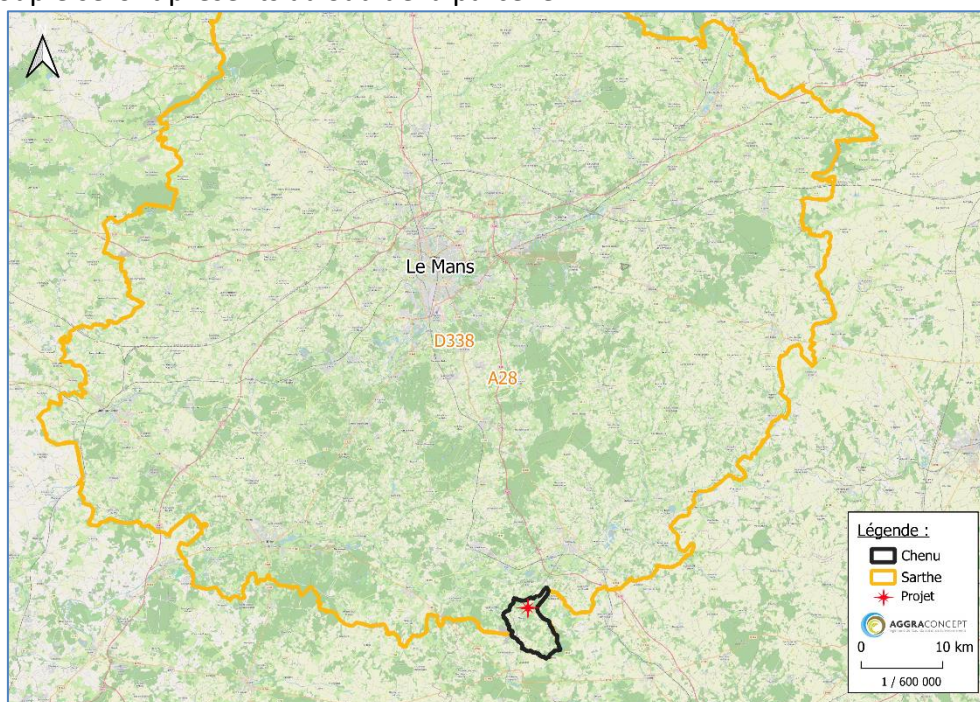


Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale au 1/600 000^{ème} [OSM]

Le département de la Sarthe dispose d'un document recensant les espaces naturels sensibles Sarthois datant de 2023, document recensant les paysages et écosystèmes sensibles du département. La commune de Chenu n'est pas mentionnée dans ce document. L'espace naturel sensible le plus proche du projet est l'ENS de la Prée d'Amont localisé sur la Vallée du Loir à environ 4 km au Nord. Cet endroit se caractérise par ses milieux naturels et son climat, favorisant les oiseaux en migration. Les roselières présentes permettent aux passereaux migrateurs de faire une étape pour nicher tel le cortège des fauvettes paludicoles : rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), locustelle lusciniöide (*Locustella luscinioides*), phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) ou la rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*).

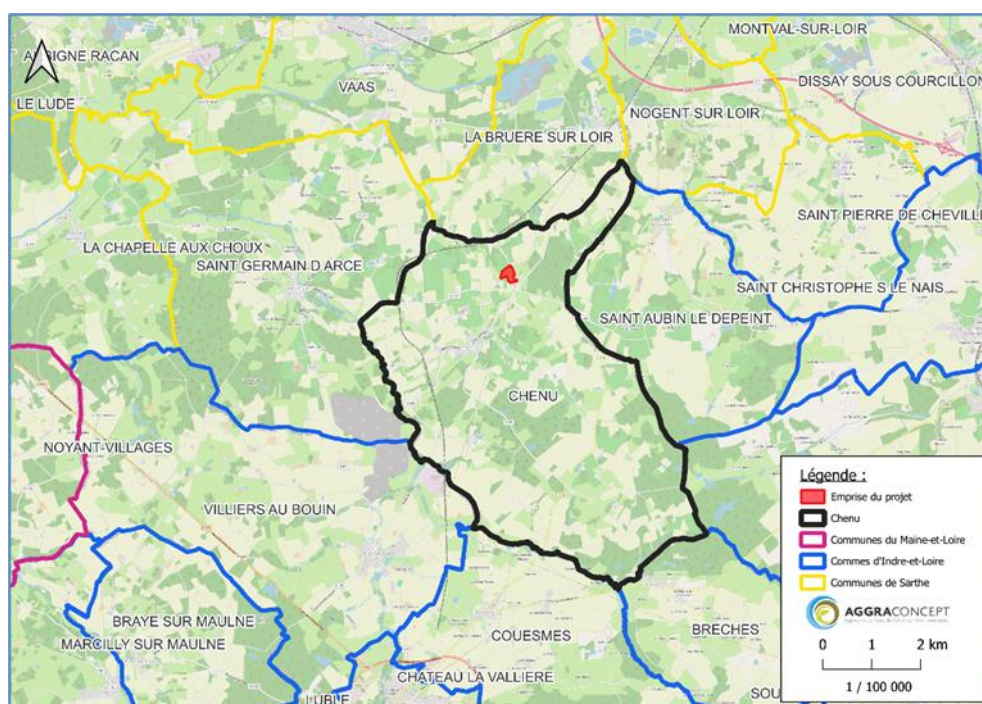


Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000^{ème} [OSM]

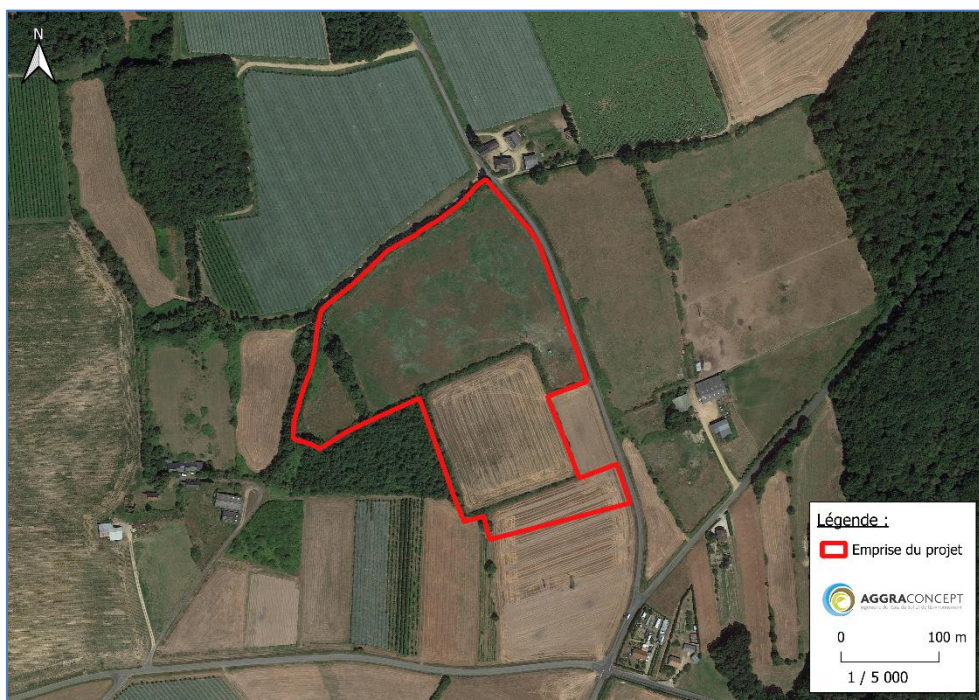


Figure 3 : Vue aérienne du projet au 1 / 5 000^{ème} [Google Maps]

4. Plan cadastral

Le terrain du projet est actuellement occupé par des terres agricoles en partie exploitées sur la commune de Chenu. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont OB 114, 115, 116, 118 et 125 représentant une surface totale de 63 395 m². Le projet d'abri climatique photovoltaïque aura une emprise au sol de 15 980 m² pour une surface utile de 43 770 m². Le projet prévoit de plus la construction d'une voirie associée en périphérie de l'abri et un espace pour la poche souple et les équipements électriques.



5. Définitions des zones d'étude

Dans le cadre du projet de construction d'un abri climatique pour pommier, plusieurs échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse en fonction des données bibliographiques disponibles en vue de confirmer la présence de certaines espèces et les éventuelles sensibilités écologiques.

Recueil bibliographique :

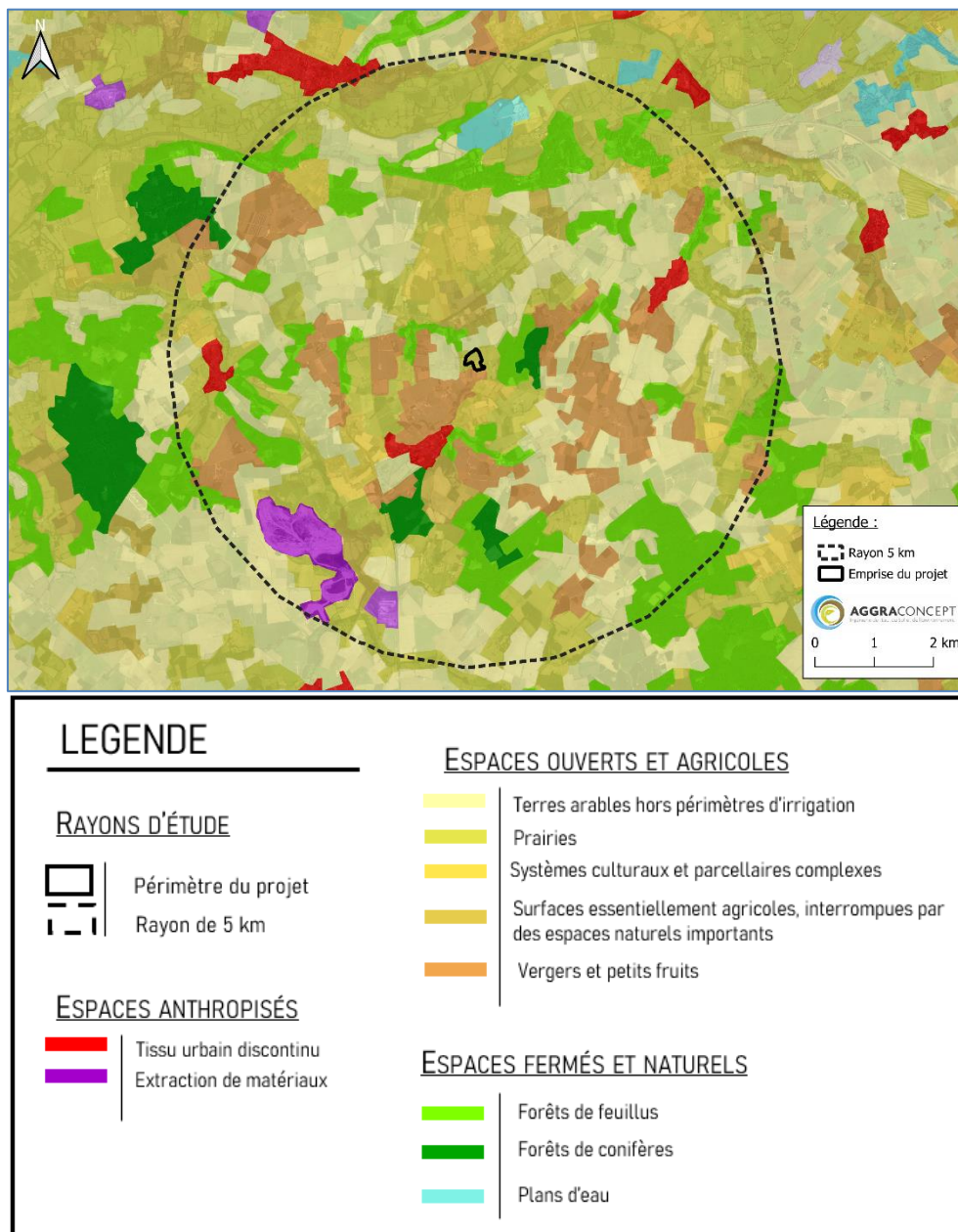
- Périmètre bibliographique pour le zonage des milieux naturels : en vue du contexte réglementaire du secteur, une aire constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone du projet a été prise en compte pour le recueil des zones comprenant une délimitation du patrimoine naturel.
- Périmètre bibliographique d'observation des espèces : il s'agit d'une zone intégrant les données disponibles pour la commune de Chenu.

II. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES

1. Usages des sols dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée

La zone d'implémentation du projet s'inscrit dans un paysage agricole.

Selon la nomenclature Corine Land Cover, la surface du projet est située dans la catégorie « Prairies ». La nature pédologique indique la présence de sol du sénonien marqués par la présence de sables à silex et à spongiaires, plus ou moins argileux.



2. Zonages de milieux naturels à enjeux

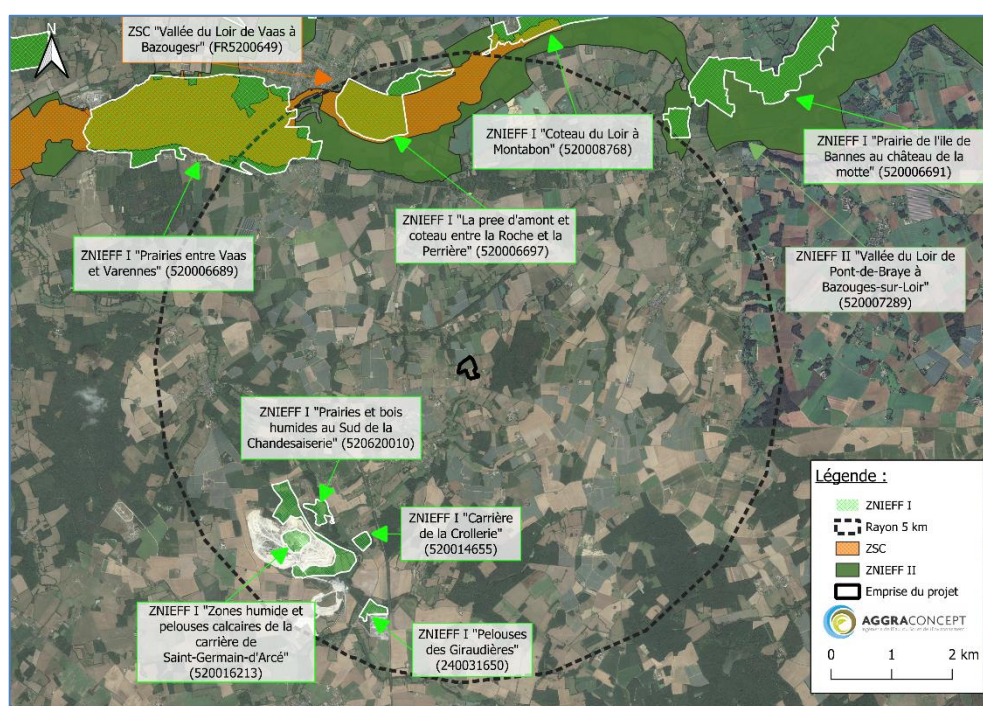
Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, plusieurs types de protections peuvent être distingués :

- **Périmètre de protection** : il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contrainte, au titre de la législation en vigueur (APB, APH, Réserves naturelles, parcs nationaux).
- **Périmètre de concertation et de convention** : ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres du territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est Natura 2000 (ZSC dont SIC découlant de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et ZPS découlant de la Directive de l'UE 2009/147/CE dite « Oiseaux »). D'autres entités de ce même genre existent cependant (réserves intégrales de parcs nationaux et réserves de biosphères notamment).
- **Périmètre d'inventaire** : ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif ZNIEFF qui se décline en deux catégories :
 - Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée.
 - Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante.
- **Périmètre de maîtrise foncière** : ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (CEN, Conservatoire du littoral) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et peuvent être amenés indirectement, à ce titre, à réglementer l'espace naturel.

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, **le périmètre du projet ne fait l'objet d'aucune protection directe au titre de la législation sur les milieux naturels**. Cependant, plusieurs de ces entités sont présentes à proximité de la zone du projet, au sein de l'aire d'étude éloignée (AEE). La description de l'ensemble de ces zonages, ainsi que leur localisation sont répertoriées ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux

Type de périmètre	Nom	Taille et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
Zonages de concertation et de convention				
ZSC (Natura 2000)	Vallée du Loir de Vaas à Bazouges (ID : FR5200649)	4 237 ha	3,2 km	Habitats
Zonages d’inventaires				
ZNIEFF de type I	Prairies et bois humides au sud de la Chandesaierie (ID : 520620010)	9 ha	3,2 km	Flore
ZNIEFF de type I	Carrière de la Crollerie (ID : 52004655)	5 ha	3,2 km	Flore, avifaune
ZNIEFF de type I	Zones humides et pelouses calcaires de la carrière de Saint-Germain-d’Arcé (ID : 520016213)	60 ha	3,5 km	Flore, avifaune
ZNIEFF de type I	La prée d’amont et coteau entre la Roche et la Perrière (ID : 520006697)	99 ha	4 km	Flore, avifaune
ZNIEFF de type I	Pelouses des Giraudières (ID : 240031650)	7 ha	4,1 km	Flore, insectes
ZNIEFF de type I	Prairies entre Vaas et varennes (ID : 520006689)	440 ha	4,3 km	Flore, avifaune
ZNIEFF de type I	Prairie de l’île de Bannes au château de la Motte (ID : 520006691)	152 ha	5 km	Flore, avifaune
ZNIEFF de type I	Coteau du Loir à Montabon (ID : 520008768)	63 ha	5 km	Flore, mammifères, avifaune
ZNIEFF de type II	Vallée du Loir de Pont-de-Braye à Bazouges-sur-Loir (ID : 520007289)	15 797 ha	3,1 km	Flore, avifaune, mammifères, amphibiens, reptiles



ZSC : Vallée du Loir de Vaas à Bazouges (ID : FR5200649)

Ce site Natura 2000 directive Habitats correspond à une vallée alluviale assez large présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, et bordée par des coteaux calcaires à végétation xérophyle, creusés de nombreuses caves, le tout abritant de nombreuses espèces rares et protégées.

Elle constitue la limite nord de certaines espèces végétales d'affinité méditerranéenne. Les nombreuses caves creusées dans le tuffeau permettent le stationnement de belles populations de chiroptères. Enfin, il s'agit d'un axe migratoire avec sites de stationnement pour les oiseaux.

L'intérêt de ce site réside dans ces paysages remarquables marqués par la présence en majorité de prairies semi-naturelles humides.

L'intérêt écologique de l'ensemble de la vallée est menacé par des projets hydrauliques destinés à limiter les effets des crues, le creusement ou l'extension de ballastières, le drainage et la mise en culture de prairies humides, l'urbanisation des coteaux ou à divers aménagements touristiques, routiers ou de franchissement de cours d'eaux.

Des mesures de protection ou de gestion ont été mises en œuvre : mesures agro-environnementales, contrats et charte Natura 2000, acquisition ou location de parcelles par des associations ou par des collectivités, éducation à l'environnement.

L'intérêt de cette ZSC est articulé autour de la vallée du Loir et de ses habitats humides. Etant donné la localisation du site et le fait qu'un diagnostic zones humides a été réalisé, les habitats et les espèces qui leur sont associés ont peu de probabilité d'être retrouvés sur le site du projet.

ZNIEFF de type I : Prairies et bois humides au sud de la Chandesaiserie (ID : 520620010)

Ce site se caractérise par des prairies humides à marécageuses en bordure de la Fare hébergeant une flore d'un fort intérêt patrimonial avec la présence notamment de la Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*), poacée protégée dans les Pays de la Loire, rarissime dans le département. Plusieurs bois humides agrémentent l'intérêt de ce site semblant peu menacé actuellement si ce n'est par la populiculture.

L'intérêt principal de ce zonage est la présence de la catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*) qui a permis de délimiter cette ZNIEFF. Cette plante vivace peut être retrouvée dans les groupements de hautes herbes des bords des eaux à courant lent. Ces habitats ne sont pas présents sur le site du projet ainsi la présence de cette plante protégée sur le site du projet est peu probable.

ZNIEFF de type I : Carrière de la Crollerie (ID : 52004655)

Cette ZNIEFF concerne une ancienne carrière (sable et calcaire) recolonisée par une végétation calcicole par endroits, xérophile, et dominée par la fruticée sur les bords et le front de taille. Le fond, beaucoup plus humide (résurgences) est colonisé par une flore nettement plus hygrophile (fourrés de saules et de bouleaux).

L'intérêt est botanique avec la présence d'une plante rare en Sarthe et protégée au niveau régional : la Pirole mineure (*Pyrola minor*), mais aussi celle d'Orchidacées peu communes en Sarthe comme la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ou l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*).

Deux menaces pèsent sur cette zone : la reprise éventuelle de l'exploitation mais surtout la fermeture du milieu par développement accru de la strate arbustive.

L'intérêt principal de ce zonage est la présence des trois plantes rares dans le département (*Pyrola minor*, *Platanthera bifolia* et *Gymnadenia conopsea*). Le projet étant localisé sur des parcelles utilisées pour l'agriculture, aucune végétation spontanée n'est présente et ainsi ces plantes n'ont que peu de risque d'être dans le périmètre.

ZNIEFF de type I : Zones humides et pelouses calcaires de la carrière de Saint-Germain-d'Arce (ID : 520016213)

La ZNIEFF est située aux abords d'une carrière. Elle est constituée d'un ensemble de pelouses et d'éboulis calcaires, avec bosquets et petits bois, le tout regroupé en deux parties et reliées par un chemin.

En 2019, la ZNIEFF a été étendue pour intégrer la zone humide reconstituée au sein de la carrière existante grâce au pompage. On y retrouve des plantes de marais calcaires comme le Marisque (*Cladium mariscus*) ou encore l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Les zones de pelouses accueillent des espèces végétales singulières en Sarthe, notamment les seules stations sarthoises pour le Genêt ailé (*Genista sagittalis*) ou encore la Bugrane naine (*Ononis pusilla*).

Le cortège entomologique est tout à fait remarquable et mis en lumière par la présence d'un cortège de lépidoptères (de jour comme de nuit) très riche.

L'intérêt principal de ce zonage réside dans la présence d'espèces végétales et d'insectes remarquables. Ces espèces sont principalement liées à des espaces aquatiques, ce type d'habitat n'est pas retrouvé sur le site du projet.

ZNIEFF de type I : La prée d'amont et coteau entre la Roche et la Perrière (ID : 520006697)

Zones d'expansion des crues du Loir (ancien cours du Loir comblé d'alluvions quaternaires), les prairies humides au sud-est de Vaas représentent un ensemble homogène à fort caractère naturel malgré certains signes d'anthropisation. La zone est constituée de prairies et de bocage avec une roselière dans la partie la plus humide.

Elle héberge une avifaune et une flore d'un grand intérêt patrimonial. Un pâturage encore extensif y est pratiqué. A noter l'intérêt ichtyologique du site du fait de la présence de frayères à Brochets (*Esox lucius*).

En 2019, une extension de la ZNIEFF, dans la continuité de la zone existante, a été réalisée pour inclure des prairies et un coteau. Le coteau abrite quelques plantes remarquables notamment *Stachys germanica*, qui serait la station la plus importante du département.

Cette zone se remarque par la présence de brochets et de l'épiaire d'Allemagne (*Stachys germanica*) présente dans les habitats calcaires et ensoleillés. Ces habitats ne se retrouvent pas sur le site du projet.

ZNIEFF de type I : Pelouses des Giraudières (ID : 240031650)

Le site est accolé à une cimenterie située au nord-ouest de l'Indre-et-Loire, à la frontière avec la Sarthe au sein des Gâtines tourangelles. Son intérêt réside dans la présence de pelouses marnicoles et de pelouses calcicoles particulièrement sèches. Bien que ces habitats soient menacés par une importante colonisation arbustive, ils se maintiennent en bon état de conservation sur des surfaces relativement importantes où l'on peut trouver une forte diversité floristique.

On peut souligner notamment la présence de la Bugrane naine (*Ononis pusilla*), espèce rare à l'échelle de la région Centre-Val de Loire et présente en Sarthe dans la commune voisine (Saint-Germain-d'Arcé), seule station connue du département. Cette espèce est classée "en danger" dans la liste rouge régionale.

Le cortège bryologique du site témoigne également de milieux secs ouverts avec trois espèces typiques des zones sèches écorchées.

Pour la faune, seules deux espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire ont été observées, il s'agit de deux papillons, dont l'Azuré du Serpolet.

Au total, presque une vingtaine d'espèces végétales déterminantes se reproduisent sur le site.

Cette zone se remarque par la présence d'une flore patrimoniale importante des pelouses marnicoles et calcaires. Le site du projet est une zone agricole utilisée, ainsi aucune végétation spontanée n'est présente.

ZNIEFF de type I : Prairies entre Vaas et varennnes (ID : 520006689)

Zones naturelles d'expansion du Loir (ancien cours du Loir comblé d'alluvions quaternaires), les prairies humides de Varennes, inondées l'hiver voire au début du printemps, représentent un grand ensemble homogène à fort caractère naturel.

Il s'agit de prairies de bocage où se pratique encore un pâturage extensif, avec çà-et là des fourrés de saules et des roselières. Peu artificialisées, elles accueillent une avifaune riche et variée, de nicheurs ou de migrants avec entre autres, le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) et la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*).

La richesse floristique est évidente avec la présence de trois plantes protégées au niveau national : la grande Douve (*Ranunculus lingua*), La Renoncule à feuille d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) et la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*). S'y trouve également de belles populations d'Orchidacées : l'Orchis élevé (*Dactylorhiza elata subsp. sesquipedalis*), l'Orchis incarnat (*Orchis incarnata*), ainsi qu'une fougère typique de ces milieux: l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*).

L'intérêt ichtyologique du site est la présence de frayère à Brochets (*Esox lucius*).

En 2019, le périmètre de la ZNIEFF a été étendu pour intégrer l'unique site sarthois de nidification de la Cigogne blanche.

Le principal intérêt de cette zone réside dans ses prairies humides abritant une richesse avifaunistique et floristique. Ces habitats ne sont pas retrouvés sur le site du projet constitué de terres agricoles.

ZNIEFF de type I : Prairie de l'île de Bannes au château de la Motte (ID : 520006691)

Zones naturelles d'expansion des crues du Loir, les prairies de l'île de Bannes, de Canette, de Prétécole et des alentours du Château de la Motte forment un grand ensemble homogène à fort caractère naturel malgré quelques signes d'anthropisation.

Ces vastes prairies de bocage présentent un intérêt indéniable, que ce soit du point de vue du paysage ou du patrimoine naturel, et notamment concernant l'avifaune, riche et variée. On peut y noter la reproduction d'espèces caractéristiques des milieux humides ; elles constituent une zone de halte au cours des déplacements migratoires ou hivernaux pour les ardéidés, limicoles et divers anatidés.

Quant à la flore, elle ne présente pas de grande rareté mais plutôt des cortèges d'espèces typiques et très représentatives de ces milieux.

Ce site se caractérise par des espèces caractéristiques de milieux humides, un diagnostic zone humide a été réalisé sur le site du projet. Il y a peu de risque de trouver les espèces présentes sur cette ZNIEFF sur le site du projet.

ZNIEFF de type I : Coteau du Loir à Montabon (ID : 520008768)

Coteau anthropisé sous forme d'un ensemble très hétérogène regroupant des cultures céréalières, des vignes, des vergers, de nombreuses résidences, des exploitations agricoles, des prés de pâture, des bois et des bosquets, des friches, d'anciens sites d'extraction du tuffeau et des petites pelouses calcaires relictuelles. L'intérêt résulte de la présence disséminée d'espèces végétales et animales rares sur l'ensemble de la zone.

On recense sur la zone plusieurs espèces de chiroptères. Des inventaires entomologiques ont également permis de recenser le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*).

La flore de type calcicole abrite des plantes peu communes pour le département. Elle est particulièrement riche en Orchidacées.

Ce site se caractérise par la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales et rares sur le département. Etant donné la distance séparant cette ZNIEFF au site du projet, il semble peu probable que ces espèces puissent être retrouvées sur les parcelles étudiées.

ZNIEFF de type II : Vallée du Loir de Pont-de-Braye à Bazouges-sur-Loir (ID : 520007289)

Vallée alluviale assez large présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux. La zone est bordée de coteaux calcaires à végétation xérophile, creusés de cavités, abritant de nombreuses espèces animales et végétales protégées.

Cette vallée constitue la limite nord absolue des aires de répartition de plusieurs espèces végétales d'affinité méditerranéenne. Les nombreuses cavités creusées dans le tuffeau permettent le stationnement de populations de chiroptères. Enfin il s'agit d'un axe migratoire avec sites de stationnements pour les oiseaux.

En 2019, le périmètre de la ZNIEFF a été modifié pour intégrer plusieurs zones intéressantes. Le château de Nogent-sur-Loir qui abrite une colonie de Grands murins (*Myotis myotis*) a été ajouté ainsi que l'étendue d'eau au sud de Luché-Pringé car des espèces d'oiseaux s'y alimentent et le Fuligule milouin y nidifie. Les étangs de la Monnerie, du fait de leur richesse patrimoniale (notamment avifaunistique), ont aussi été intégrés, comme le lavoir

de Saint-Pierre-du-Lorour situé au Nord-Ouest du bourg. Le lavoir correspond à des sources limnocrènes avec un débit élevé et le ruisseau issu de la source (au Nord-Est de cette dernière) est également intégré. L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) y est présent.

Ce site se caractérise par la présence de nombreux taxons faunistiques à fort enjeu (avifaune, chiroptères, odonates) présents dans les milieux humides ou marécageux. Ces habitats ne sont pas présents sur le site du projet (terres agricoles), ainsi ces espèces ont de très faibles probabilités de présence sur le site étudié.

3. Trames verte et bleue

- **Cours d'eau et milieu humide (trame bleue)**

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'environnement, on entend par milieu humide, « tout terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux, et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du code de l'Environnement).

D'après le zonage de pré-localisation du Laboratoire des sciences du sol (UMR 1069 SAS INRA - Agrocampus Ouest), **les parcelles étudiées semblent être en dehors des zones potentiellement humides.**

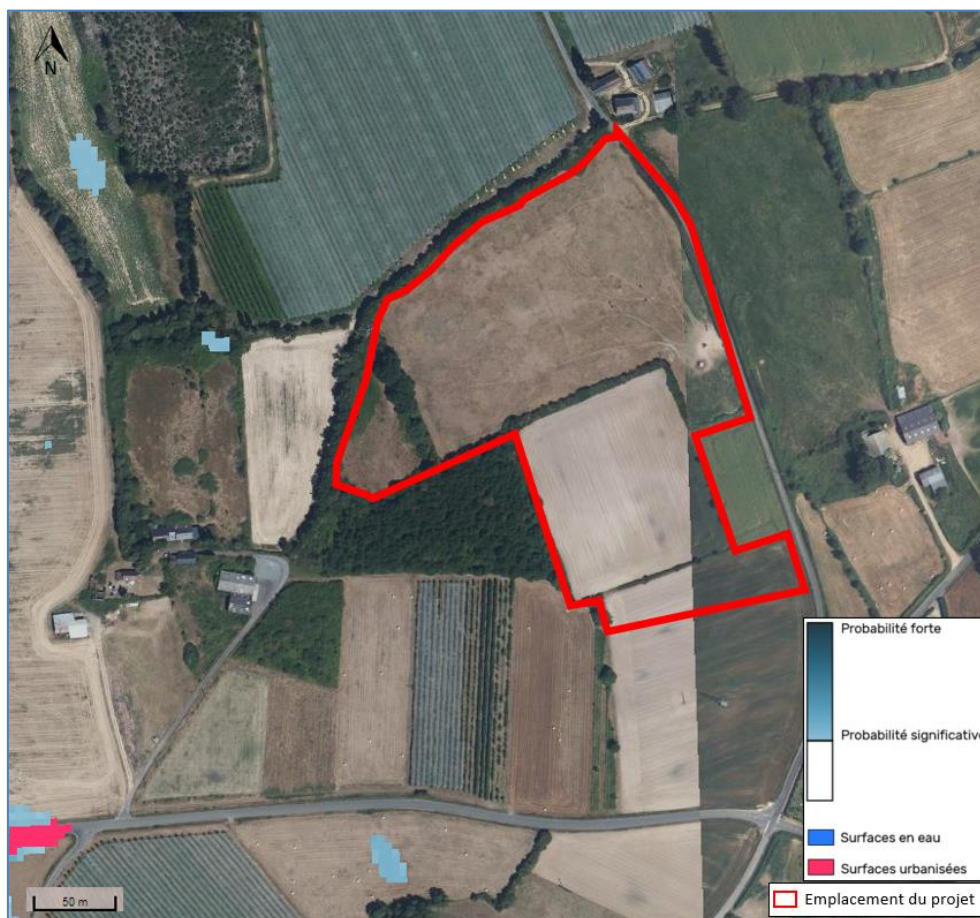


Figure 7 : Inventaire des milieux potentiellement humides au 1 / 2 500^{ème} [SIG Zones humides, AGGRA Concept]

La zone du projet est située sur la zone hydrographique « **Le Loir du Gravot (non compris) au bras du Loir M136900 (compris)** ». Les parcelles du projet ne sont traversées par aucun cours d'eau, le cours d'eau le plus proche est 900 m au Nord.

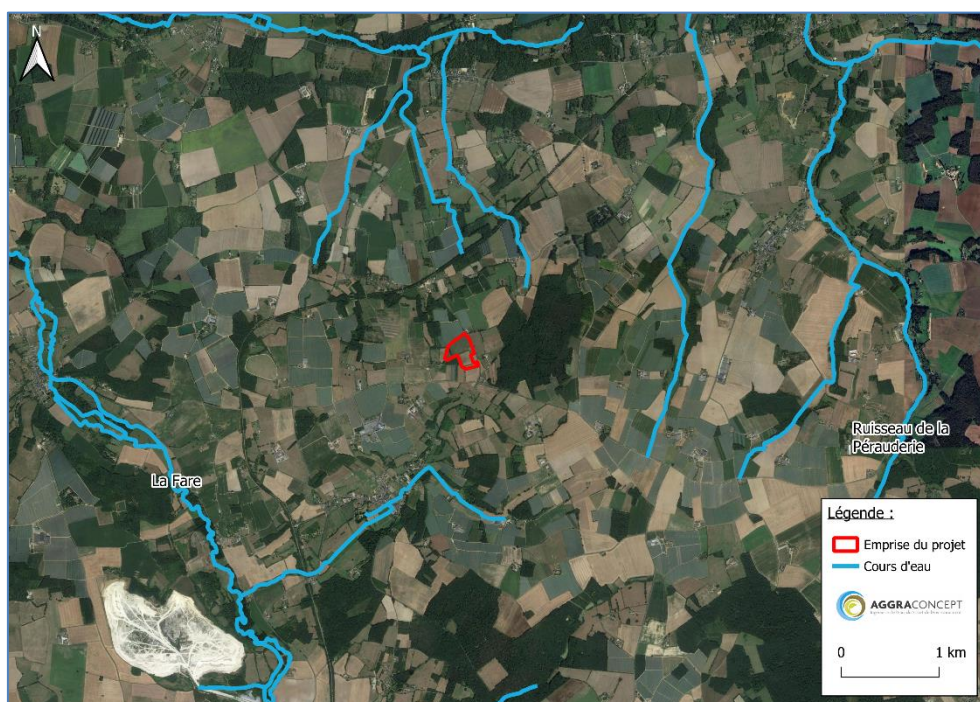


Figure 8 : Ruisseaux et zones hydrographiques autour du projet [SDAGE Loire-Bretagne, AGGRA Concept]

- **Corridors biologiques terrestres (trame verte)**

Les corridors biologiques terrestres sont des réseaux naturels continus permettant la circulation et la dispersion d'espèces animales et végétales, sensibles à la fragmentation des habitats. Leur préservation est considérée comme un enjeu national. Le maintien de ces continuités écologiques vise donc à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces et des habitats sensibles à cette fragmentation.

Le site du projet ne se situe dans aucun espace recensé dans le cadre de la trame verte. En revanche, plusieurs réservoirs de biodiversité sont localisés à moins de 5 km du site du projet (Vallée de la Fare (aval) et vallée de l'Ardillère ; Carrière de la Crollerie, coteau du moulin de Coulange et prairies et bois humides au sud de la Chandesaiserie ; Bocage et vallée du Loir de Château-du-Loir à Mortoire-sur-le-Loir). **Ces différents réservoirs sont suffisamment éloignés et caractéristiques de milieux déterminés (aquatiques et carrière) pour ne pas être affectés par les parcelles étudiées dans le cadre du présent projet.**

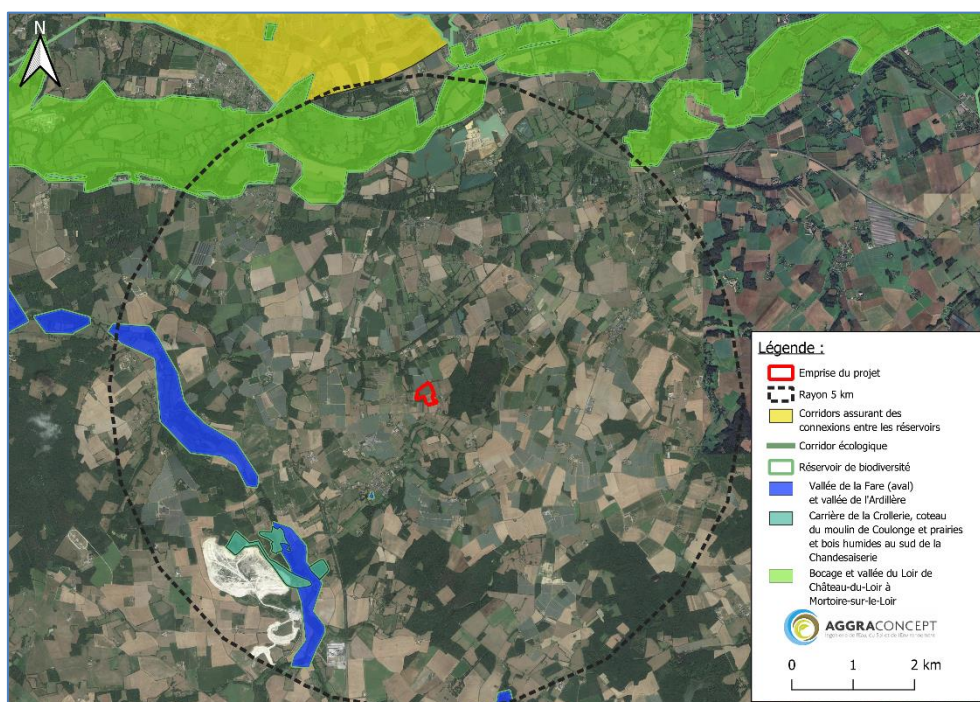


Figure 9 : Enjeux trames verte et bleue autour du site du projet [SIGloire, AGGRA Concept]

- **Enjeux trames verte et bleue pour le site**

Le site étant éloigné des cours d'eau et des réservoirs de biodiversité, les enjeux du projet en phase de travaux ainsi qu'en phase d'exploitation sont faibles. De plus, il est important de noter que l'utilisation du site par des terres agricoles génère déjà des perturbations pour les espèces locales.

Le projet se limite aux zones actuellement exploitées par les activités agricoles. Les terres étant utilisées, le site ne présente pas de végétation spontanée et il semble peu probable que des espèces utilisent les terres agricoles comme lieu de reproduction ou de réservoir de nourriture. Par conséquent, le projet ne semble pas présenter un impact potentiel majeur sur ces zones.



Figure 10 : Photographies du site du projet [AGGRA Concept, 05 et 06 novembre 2024]

Dans ce contexte, les enjeux liés à la trame verte et bleue peuvent être considérés comme faibles.

III. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES

1. Référentiels utilisés

L'analyse bibliographique consiste à rechercher dans les documents de références disponibles, les informations qui auraient un caractère d'inventaire, patrimonial et/ou réglementaire au niveau des espèces ou des habitats inventoriés pour le périmètre étudié. Afin de déterminer les enjeux écologiques potentiels sur la zone d'étude, la méthodologie utilisée s'est basée sur une collecte des données bibliographiques disponibles sur plusieurs plateformes de consultations de données naturalistes d'ordre nationales et régionales.

Pour ce faire, l'ensemble des données disponibles pour la commune de Chenu ont été extraites. Seules les données des dix dernières années (période 2014-2024) ont été prises en compte dans la synthèse naturaliste. Pour évaluer au mieux les enjeux écologiques, plusieurs statuts réglementaires et/ou de conservation ont été utilisés. Ceux-ci sont répertoriés dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES RÉFÉRENTIELS UTILISÉS
STATUTS RÉGLEMENTAIRES
<u>Les textes européens</u>
➤ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; ➤ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
<u>Les textes nationaux</u>
➤ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ; ➤ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ; ➤ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007.
<u>Les textes régionaux</u>
➤ Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993

STATUTS DE CONSERVATION
<u>Listes rouges nationales</u>
➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Flore vasculaire de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Mammifères de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Libellules de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;
<u>Listes rouges régionales</u>
➤ Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des rhopalocères et des Zygènes des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GREZIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des orthoptères des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ; ➤ Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste rouge régionale des amphibien et reptiles des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des mammifères continentaux des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste rouge régionale de la flore vasculaire des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel <i>et al.</i>, 2015).
STATUTS COMPLÉMENTAIRES
<u>Les espèces patrimoniales</u>
➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018) ➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune en Pays de la Loire (CSRPN, 2018)

2. Hiérarchisation des enjeux

Comme évoqué précédemment, les enjeux écologiques des plantes vasculaires et de la faune se fondent en premier lieu sur leurs statuts réglementaires et de menaces. C'est pour cette raison que pour chaque groupe taxonomique, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Pour parvenir à une note qui détermine un enjeu pour chaque espèce, les réglementations et les dispositions relatives aux périmètres d'inventaires ont été utilisées pour établir un diagnostic de l'enjeu de conservation régionale (et donc local) pour chaque espèce.

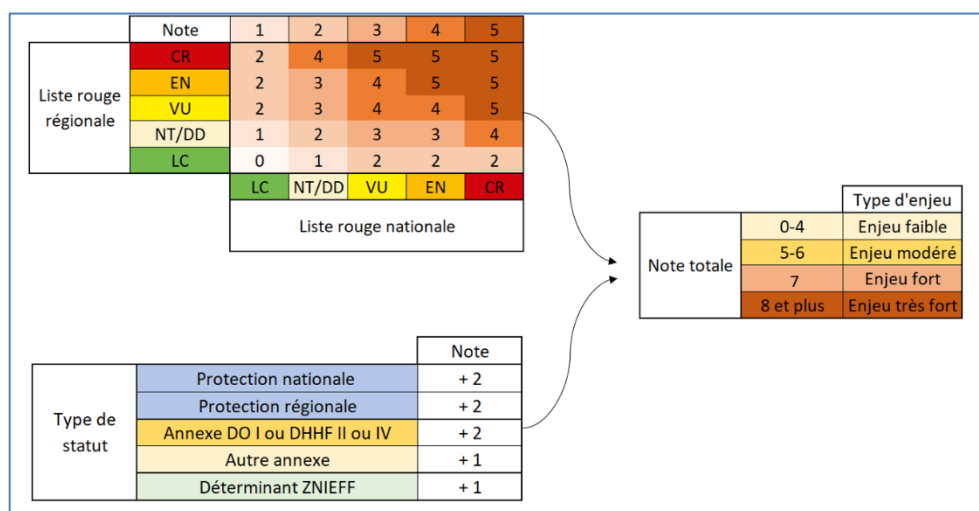


Figure 11 : Protocole de hiérarchisation des enjeux [AGGRA Concept]

3. Données bibliographiques faune

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données de la LPO Sarthe (faune-maine.org) ainsi que de la base de données OpenObs de l'INPN.

Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de bénévoles ainsi que par des permanents. Il s'agit de données récoltées de manière aléatoire (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systématique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise pour des projets d'aménagement ou de protection. La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène.

L'extraction des données a été réalisée sur la commune de Chenu. Seules les 10 dernières années ont été sélectionnées, soit une période allant de 2014 à 2024.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

3.3.1 Données ornithologiques

Sur les dix dernières années, un total de 74 espèces différentes à été observé sur la commune. Neuf de ces espèces présentent un enjeu réglementaire modéré. Parmi ces espèces, nous pouvons identifier deux cortèges : un cortège d'oiseaux des milieux forestiers et du bocage (*Emberiza citrinella*, *Lanius collurio*, *Milvus migran*, *Phylloscopus trochilus*, *Streptopelia turtur* et *Dendrocopos medius*) ainsi qu'un cortège lié aux milieux aquatiques (*Acedo atthis*, *Larus fuscus* et *Calidris canutus*).

Le tableau des espèces d'oiseaux rencontrées sur la commune au complet est disponible en Annexe 2.

Tableau 2 : Liste des espèces ornithologiques et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F (nichéurs)	LR F (hivernants)	LR F (migrateurs)	LR R (nichéurs)	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	-	DD	VU	Article 3	-	-	OUI	Enjeu modéré
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	-	NA	NT	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	LC	NA	VU	Article 3	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	-	NA	NT	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	-	NT	DD	-	-	-	Annexe II/2	OUI	Enjeu modéré
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré

3.3.2 Données mammalogiques

Sur les dix dernières années, un total de 15 espèces de mammifères a été rencontré sur la commune. Sur ces 15 espèces, 6 sont des chiroptères et sont ainsi mentionnées à l'Annexe IV de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et 6 des espèces présentent un statut de protection nationale. La noctule commune (*Nyctalus noctula*) présente un niveau d'enjeu très fort, étant classée également d'espèce vulnérable en France et dans les Pays de la Loire

Tableau 3 : Liste des espèces de mammifères et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	VU	Art. 2	-	Annexe IV	-	Enjeu très fort
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	VU	Art. 2	-	Annexe IV	-	Enjeu fort
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	VU	Art. 2	-	Annexe IV	-	Enjeu fort
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	Art. 2	-	Annexe IV	-	Enjeu modéré
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Art. 2	-	Annexe IV	-	Enjeu modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	Enjeu faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	-	-	-	Annexe IV	-	Enjeu faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Goupil	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible

3.3.3 Données herpétologiques

Sur la période 2014-2024, au total, trois espèces d'amphibiens ont été rencontrées sur la commune de Chenu et deux espèces de reptiles.

La grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) présente un enjeu réglementaire fort, l'espèce étant qualifiée de quasi menacée, par l'article 4 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les amphibiens et reptiles protégés, présente également à l'annexe V de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et étant également une espèce déterminante de ZNIEFF. Cette espèce est présente dans les zones littorales et les plans d'eau.

Tableau 4 : Liste des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Déterminants	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF	Inventaires ZNIEFF	
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	-	Annexe V	OUI	Enjeu fort
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	-	Annexe IV	-	Enjeu faible
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	-	Article 3	-	-	-	Enjeu faible

Tableau 5 : Liste des espèces de reptiles et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Déterminants	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF	Inventaires ZNIEFF	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	-	Annexe IV	-	Enjeu faible
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible

3.3.4 Données entomologiques

Sur les dix dernières années, un total de 48 espèces a été observé sur la commune. Aucune de ces espèces ne présentent d'enjeu fort ou modéré. Deux odonates sont déterminants de ZNIEFF (*Brachytron pratense* et *Cordulegaster boltonii*).

Une espèce de lépidoptères (*Euplagia quadripunctaria*) est présente à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Le tableau complet avec toute l'entomofaune observée sur la commune est disponible en Annexe 3 de ce document.

Tableau 6 : Listes des espèces d'insectes et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
<i>Brachytron pratense</i>	Aesche-velue printanière	LC	NT	-	-	-	OUI	Enjeu faible
<i>Erythromma najas</i>	Naiade aux yeux rouges	LC	NT	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	LC	LC	-	-	-	OUI	Enjeu faible
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	-	-	-	-	Annexe II	-	Enjeu faible

4. Données floristiques

4.4.1 Quantité et qualité des données

Les données floristiques présentées ci-après proviennent de la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) qui est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP). OpenObs permet de visualiser les données d'observation issues de divers programmes d'acquisition (inventaires, atlas et suivis d'espèces nationaux, locaux ou territoriaux, programmes de sciences participatives, etc.). Elles sont produites par des naturalistes professionnels ou amateurs.

L'extraction des données a été réalisée pour la commune de Chenu.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

4.4.2 Richesse spécifique

Sur les dix dernières années, un total de 83 espèces a été observé sur la commune. Aucune d'entre elle ne présente de statut de conservation précaire, ni de statut de protection ou n'est une espèce déterminante des ZNIEFF.

Une liste complète de la flore observée sur l'aire d'étude est disponible en Annexe 4, seules les plantes bénéficiant d'un statut particulier sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des espèces florales et enjeux dans la commune étudiée

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF		
Melittis melissophyllum	Mélitte à feuilles de mélisse	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Prunus spinosa	Pelossier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Primula veris	Brérelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pyrus communis	Poirier domestique	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ajuga reptans	Bugle rampante	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cardamine pratensis	Cressonnette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Dactylis glomerata	Pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Geum urbanum	Herbe de saint Benoît	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Glechoma hederacea	Gléchome lierre	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Glyceria fluitans	Manne de Pologne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Heracleum sphondylium	Grande Berce	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Holcus lanatus	Blanchard	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ilex aquifolium	Houx	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Juncus bulbosus	Jonc couché	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Phalaris arundinacea	Fromenteau	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Plantago lanceolata	herbe-à-cinq-côtes	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Poa pratensis	Pâcturin des prés	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Polygala vulgaris	Polygala vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Polygonatum multiflorum	Polygonate multiflore	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Primula elatior	Primevère des bois	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pteridium aquilinum	Porte-aigle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à longues feuilles	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Quercus robur	Chêne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ranunculus acris	Pied-de-coq	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ranunculus flammula	Flammule	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rorippa amphibia	Rorippe amphibie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rumex acetosa	Surelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible

Synthèse des données naturalistes
GAUTIE07 – CHENU (72)

Rumex acetosella	Surelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rumex crispus	Rumex crépu	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Salix atrocinerea	Saule roux	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Schedonorus pratensis	Fétuque des prés	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Stellaria graminea	Stellaire graminée	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Trifolium pratense	Trèfle violet	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Trifolium repens	Trèfle de Hollande	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Urtica dioica	Grande ortie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Veronica officinalis	Thé d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Viburnum opulus	Boule-de-neige	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Vinca minor	Pervenche humble	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Viola reichenbachiana	Violette des bois	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Alopecurus geniculatus	Vulpin genouillé	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Betula pendula	Boulard	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Bromus hordeaceus	Brome orge	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Calluna vulgaris	Bruyère commune	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Carex acuta	Laiche grêle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Carex pilulifera	Laiche à pilules	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Carpinus betulus	Charmille	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cornus sanguinea	Cornouiller femelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Corylus avellana	Avelinier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cruciata laevipes	Gaillet croisetie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cytisus scoparius	Juniesse	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Digitalis purpurea	Gant de Notre-Dame	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Epilobium hirsutum	Epilobe hirsute	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Erica cinerea	Bucane	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Euphorbia helioscopia	Herbe aux verrues	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Fagus sylvatica	Fouteau	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ficaria verna	Renoncule ficaire	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Fraxinus excelsior	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Galium palustre	Gaillet des marais	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ligustrum vulgare	Raisin de chien	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Lonicera periclymenum	Cranquillier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Lychnis flos-cuculi	Oeil-de-perdrix	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Molinia caerulea	Molinie bleue	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Melissa officinalis	Citronnelle	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Laurus nobilis	Laurier-sauce	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Arum italicum	Arum d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	Enjeu faible
Nigella damascena	Herbe de Capucin	LC	DD	-	-	-	-	Enjeu faible

IV. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

L'analyse des données bibliographiques pour l'ensemble des taxons a permis de mettre en évidence une richesse relativement faible sur les différents groupes faunistiques et la flore étudiée.

Les enjeux les plus importants concernent les mammifères avec la présence sur la commune de Chenu d'une espèce à enjeu réglementaire très fort, la noctule commune (*Nyctalus noctula*) et de deux espèces à enjeu réglementaire fort, la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et la pipistrelle commune (*Pipistrellus nathusii*). Ces trois espèces sont des chiroptères. Le terrain étant constitué de terres agricoles et sans bâtiment, aucun habitat caractéristique des chiroptères n'est présent sur le périmètre étudié.

En ce qui concerne les oiseaux, plusieurs enjeux peuvent être identifiés à l'échelle régionale, avec notamment un cortège d'oiseaux inféodés aux milieux forestiers et du bocage (*Emberiza citrinella*, *Lanius collurio*, *Milvus migran*, *Phylloscopus trochilus*, *Streptopelia turtur*, *Dendrocopos medius*, *Prunella modularis*, *Buteo buteo*, *Strix aluco*, ...). Le projet se situant dans une zone de bocage à proximité d'une zone faiblement anthropisée, ce cortège peut être retrouvé dans les parcelles du projet et ainsi être impacté par le projet par le bruit (uniquement en phase de construction). Parmi les espèces présentant les plus forts enjeux, deux sont également liés aux milieux aquatiques et fluviaux (*Alcedo atthis* et *Larus fuscus*). Le terrain du projet présente un enjeu relativement faible pour l'avifaune étant déjà utilisé pour l'activité agricole.

Pour les enjeux liés aux reptiles, deux espèces ont été recensées sur la commune selon les bases de données étudiées. Aucune de ces espèces ne présente d'enjeu réglementaire particulier. Ces deux espèces sont présentes dans une variété d'habitats et peuvent potentiellement se trouver dans les haies bocagères du site.

Concernant les enjeux liés aux amphibiens, trois espèces ont été identifiées avec pour l'une d'entre elle un enjeu réglementaire évalué comme fort : la grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*). Cette espèce est présente dans les habitats des zones littorales et plans d'eau, aucun point d'eau n'est présent sur le site du projet ainsi les probabilités de trouver cette espèce sur le site du projet est très faible.

Les enjeux concernant les insectes sont faibles, aucune espèce relevée dans la bibliographie ne présente d'enjeu réglementaire modéré à fort pour le territoire de Chenu. Ainsi, l'enjeu concernant les insectes est faible sur le terrain étudié.

Finalement, pour la flore, aucune espèce présente dans la bibliographie étudiée ne présente d'enjeu réglementaire modéré ou fort. Le projet concerne une zone de culture avec une végétation spontanée limitée. La bibliographie ne met pas en évidence de grands enjeux concernant la flore du site du projet.

Considérant les enjeux exposés ci-dessus, le projet présente des impacts qui seront probablement faibles concernant les espèces fréquentant actuellement ou potentiellement

le site. Une attention particulière devra être portée aux haies en limite parcellaire du site du projet qui présentent les enjeux les plus forts du site.

Flore :

Aucune espèce à enjeu sur la commune. L'enjeu semble très faible pour la flore.

Faune

Oiseaux

Neuf espèces à enjeu modéré sont présentes sur la commune de Chenu. Identification de deux cortèges sur la commune. Seul le cortège lié aux milieux ouverts et arbustifs peut potentiellement être retrouvé sur la parcelle du projet compte tenu de la nature de la parcelle et de sa localisation. L'enjeu concernant l'avifaune sur la parcelle du site semble faible.

Amphibiens et reptiles

Une espèce à enjeu réglementaire modéré a été inventoriée dans la bibliographie. Cette espèce présente des probabilités faibles à très faibles d'être présente sur le site du projet. Le principal intérêt du site réside dans les haies bocagères périphérique pouvant faire office de corridor écologique.

Mammifères

Plusieurs espèces à enjeux sont présentes sur la commune. Toutes ces espèces sont des chiroptères, le site du projet étant utilisé pour l'agriculture il n'y a pas d'espace propice à être gîte de chiroptère. L'enjeu est modéré concernant les mammifères.

Insectes

Aucune espèce à enjeu fort ou modéré n'a été inventoriée dans la bibliographie, les enjeux relatifs aux insectes retrouvés sur la commune semblent donc faibles.

Zonages naturels réglementaires

Neuf ZNIEFF et un site Natura 2000 sont localisés à proximité du site du projet, les espèces déterminantes de ces ZNIEFF sont peu susceptibles d'être trouvées sur le site. Le site du projet n'est localisé sur aucun réservoir de biodiversité recensé dans le cadre de la trame verte et bleue.

Risque peu élevé de passage sur le site du projet pour les espèces.

Critère taxon / réglementaire	Niveau de l'enjeu					
	Enjeu très fort	Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible	Enjeu très faible	Enjeu nul
Flore						
Flore						
Faune						
Oiseaux						
Amphibiens						
Reptiles						
Mammifères						
Insectes						
Zonages naturels réglementaires						
Continuités écologiques						
Zonage réglementaires						
Synthèse globale						

V. ANNEXES

ANNEXE 1 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN [INPN]

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (car (1) espèce présente dans la Liste rouge mondiale mais sous un autre périmètre taxonomique, (2) espèce non confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale)

ANNEXE 2 : AVIFAUNE PRESENTE SUR LA COMMUNE ETUDIEE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F (n(heurs))	LR F (hivernants)	LR F (migrateurs)	LR R (n(heurs))	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Enjeu modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	-	DD	VU	Article 3	-	-	OUI	Enjeu modéré
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	-	NA	NT	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	LC	NA	VU	Article 3	-	Annexe II/2	-	Enjeu modéré
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Milvus migrans	Milan noir	LC	-	NA	NT	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu modéré
Calidris canutus	Bécasseau maubèche	-	NT	DD	-	-	-	Annexe II/2	OUI	Enjeu modéré
Dendrocopos medius	Pic mar	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	Enjeu modéré
Aquila fasciata	Aigle de Bonelli	EN	-	-	-	-	-	Annexe I	-	Enjeu faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	Enjeu faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Picus viridis	Pivert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC	NA	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Bubulcus ibis	Pique boeufs	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	NA	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	-	DD	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	LC	NA	LC	-	-	Annexe III/1	-	Enjeu faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Oriolus oriolus	Loriot jaune	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	NT	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	LC	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	Enjeu faible
Fulica atra	Foule macroule	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	Enjeu faible
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Strix aluco	Chouette hulotte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	LC	NA	NT	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Hirundo rustica	Hirondelle de cheminée	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Turdus pilaris	Grive litorne	LC	LC	-	-	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Turdus philomelos	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Turdus viscivorus	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Locustella naevia	Locustelle tachetée	NT	-	NA	DD	Article 3	-	-	OUI	Enjeu faible
Hippolais polyglotta	Petit contrefaisant	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Aegithalos caudatus	Orite à longue queue	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Corvus monedula	Choucas des tours	LC	NA	-	LC	Article 3	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	LC	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	Enjeu faible
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	OUI	Enjeu faible

Synthèse des données naturalistes
GAUTIE07 – CHENU (72)

Emberiza cirius	Bruant zizi	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Tyto alba	Effraie des clochers	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	-	DD	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Ardea alba	Grande aigrette	NT	LC	-	-	-	-	Annexe I	-	Enjeu faible
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Enjeu faible
Dryobates minor	Pic épeiche	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	Enjeu faible
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	LC	-	-	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	Enjeu faible
Lophophanes cristatus	Mésange huppée	LC	-	-	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	-	-	-	-	Enjeu faible
Curruca communis	Fauvette grisette	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Columba livia f. domestica	Pigeon biset domestique	-	-	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Setophaga striata	Sylvette rayée	-	-	NA	-	-	-	-	-	Enjeu faible

ANNEXE 3 : ANATOMOFAUNE PRESENTE SUR LA COMMUNE ETUDIEE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
Brachytron pratense	Aesche-velue printanière	LC	NT	-	-	-	OUI	Enjeu faible
Erythromma najas	Naiade aux yeux rouges	LC	NT	-	-	-	-	Enjeu faible
Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé	LC	LC	-	-	-	OUI	Enjeu faible
Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	-	-	-	-	Annexe II	-	Enjeu faible
Aeshna affinis	Aesche affine	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Coenagrion scitulum	Agrion mignon	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anax imperator	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anax parthenope	Anax napolitain	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cordulia aenea	Cordulie bronzée	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Crocothemis erythraea	Crocothémis écarlate	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ischnura elegans	Ischnure élégante	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Libellula depressa	Libellule déprimée	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Libellula fulva	Libellule fauve	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Erythromma viridulum	Naiade au corps vert	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pyrrhosoma nymphula	Nymphe au corps de feu	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Orthetrum albistylum	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Platycnemis pennipes	Pennipatte bleuâtre	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Enallagma cyathigerum	Portecoupe holarctique	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Gonepteryx rhamni	Citron	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Limenitis camilla	Petit Sylvain	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ochlodes sylvanus	Sylvaine	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Vanessa atalanta	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pararge aegeria	Egérie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Lasiommata megera	Satyre (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Coenonympha pamphilus	Pamphile (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Vanessa cardui	Nymphe des Chardons (La)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Melitaea cinxia	Mélitée de la Pisoselle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Lycaena phlaeas	Bronzé	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Celastrina argiolus	Argiolus (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Polyommatus icarus	Argus Icare (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pieris brassicae	Papillon du Chou (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anthocharis cardamines	Aurore (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Aglais io	Oeil-de-Paon (L')	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pyronia tithonus	Titon (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Chalcolestes viridis	Leste vert	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Sympetrum striolatum	Sympétrum fascié	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Vespa velutina	Frelon asiatique	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible
Clonopsis gallica	Phasme gaulois	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible

ANNEXE 4 : FLORE PRESENTE SUR LA COMMUNE ETUDIEE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR R	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	
Melittis melissophyllum	Mélitte à feuilles de mélisse	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Prunus spinosa	Pelossier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Primula veris	Brérelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pyrus communis	Poirier domestique	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ajuga reptans	Bugle rampante	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cardamine pratensis	Cressonnette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Dactylis glomerata	Pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Geum urbanum	Herbe de saint Benoît	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Glechoma hederacea	Gléchome lierre	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Glyceria fluitans	Manne de Pologne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Heracleum sphondylium	Grande Berce	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Holcus lanatus	Blanchard	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ilex aquifolium	Houx	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Juncus bulbosus	Jonc couché	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Phalaris arundinacea	Fromenteau	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Plantago lanceolata	herbe-à -cinq-côtes	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Poa pratensis	Pâcturin des prés	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Polygala vulgaris	Polygala vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Polygonatum multiflorum	Polygonate multiflore	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Primula elatior	Primevère des bois	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pteridium aquilinum	Porte-aigle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à longues feuilles	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Quercus robur	Chêne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ranunculus acris	Pied-de-coq	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Ranunculus flammula	Flammule	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rorippa amphibia	Rorippe amphibie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rumex acetosa	Surelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rumex acetosella	Surelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Rumex crispus	Rumex crépu	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Salix atrocinerea	Saule roux	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Schedonorus pratensis	Fétuque des prés	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Stellaria graminea	Stellaire graminée	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Trifolium pratense	Trèfle violet	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Trifolium repens	Trèfle de Hollande	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Urtica dioica	Grande ortie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Veronica officinalis	Thé d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Viburnum opulus	Boule-de-neige	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Vinca minor	Pervenche humble	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Viola reichenbachiana	Violette des bois	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Alopecurus geniculatus	Vulpin genouillé	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Betula pendula	Boulard	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Bromus hordeaceus	Brome orge	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Calluna vulgaris	Bruyère commune	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Carex acuta	Laïche grêle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Carex pilulifera	Laïche à pilules	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Carpinus betulus	Charmille	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
Cornus sanguinea	Cornouiller femelle	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible

Synthèse des données naturalistes
GAUTIE07 – CHENU (72)

<i>Corylus avellana</i>	Avelinier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cruciata laevipes</i>	Gailllet croisetie	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Cytisus scoparius</i>	Juniesse	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Digitalis purpurea</i>	Gant de Notre-Dame	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hirsute	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Erica cinerea</i>	Bucane	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Herbe aux verrues	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Fagus sylvatica</i>	Fouteau	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Ficaria verna</i>	Renoncule ficaire	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Galium palustre</i>	Gailllet des marais	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Ligustrum vulgare</i>	Raisin de chien	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lonicera periclymenum</i>	Cranquillier	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Oeil-de-perdrix	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue	LC	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Melissa officinalis</i>	Citronnelle	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	LC	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Arum italicum</i>	Arum d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Nigella damascena</i>	Herbe de Capucin	LC	DD	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Rhus typhina</i>	Vinaigrier de Virginie	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire fausse camomille	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulownia impérial	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de tanaisie	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Prunus cerasifera</i>	Mirobolan	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Secale cereale</i>	Seigle cultivé	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Clematis viticella</i>	Clématite bleue	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Fagopyrum esculentum</i>	blé noir	NAa	-	-	-	-	-	Enjeu faible
<i>Rubus holostea</i>	Stellaire holostée	-	-	-	-	-	-	Enjeu faible